

# Compte-Rendu synthétisé de la séance du 07/12/2021 du Conseil Municipal

**Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire**

**Présents** : M. Alain SINDT ; Mme DELAPORTE Marjorie ; M. Didier HILD ; M. KOP Patrice ; M. RISCH Jérôme ; M. Jean-Marc SINDT ; M. Laurent BERGER ; M. GABRIELE Jérôme ; Mme BACO Berthine ; M. LINSTER Nicolas ; M. Thiébaud HIRTZ ; Mme Véronique ANDRE épouse CHOSEROT

**Présents par procuration** : M. BODEREAU Pierre-Edouard donne procuration à M. GABRIELE Jérôme  
Mme SCHMIT Christelle donne procuration à M. RISCH Jérôme

*Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil présents que cette séance se déroule dans l'Espace Culturel et Associatif 23 Rue Principale à Kerling-Lès-Sierck dans le cadre de la « loi d'urgence sanitaire » et le respect des règles et précautions sanitaires actuellement en vigueur. Monsieur le Maire demande de désigner un(e) secrétaire de séance, Mme Marjorie DELAPORTE est nommée secrétaire de séance.*

## 1 – Validation du compte-rendu de la séance du 10 novembre 2021

Le conseil municipal valide le compte-rendu de la séance du 10 novembre 2021 à l'unanimité des membres présents.

## 2 – Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents prend acte des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations.

## 3 – Harmonisation de la durée légale du travail au sein de la fonction publique

Suite à l'obligation de délibérer pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022 au plus tard sur l'harmonisation de la durée légale du travail au sein de la fonction publique selon l'article 47 de loi n°2019-828 du 6 août 2019, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1<sup>er</sup> : À compter du 01 / 01 / 2022, le décompte du temps de travail des agents publics est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

Article 2 : A compter du 01/ 01/ 2022, les modalités d'organisation du temps de travail annuel au sein des différents services, annexées à la présente délibération, sont modifiées pour tenir compte de ces nouvelles dispositions.

## 4 – Demande d'achat de terrain communal : section 7 parcelle N° 592 d'une surface de 54 ca à Haute-Sierck

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas accepter la proposition d'achat de la parcelle communale N° 592 située section 7 d'une contenance de 54 ca à Haute-Sierck effectuée par M. GOBBI Vincent et Mme MESSEMBOURG Alicia en raison des obligations liées à la gestion du domaine public.

## 5 – Paniers repas des aînés pour 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de valider les paniers repas comme convenu dans les points divers lors du conseil du 10 novembre dernier.

## 6 – Subventions 2021 aux associations

Le conseil municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide d'accepter l'attribution des subventions 2021 à la majorité des membres présents moins 3 abstentions comme suit :

- 250 € au « Tennis Club » de Kerling-Lès-Sierck
- 250 € à l'association « Loisirs Séniors »
- 250 € à l'association des Fanfarons
- 200 € à L'APEI de Thionville
- 200 € à l'association des Restos du Cœur de Sierck-Lès-Bains en bon d'achat

Soit un total de 1150.00 €